



Doc. 12369

28 septembre 2010

Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2009-2010

Contribution¹

Rapporteuse: Mme Hermine NAGHDALYAN, Arménie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

1. Conclusions de la commission

1. La commission des migrations, des réfugiés et de la population se félicite du rapport de M. Juan Moscoso del Prado Hernández (Espagne, SOC), qui se concentre opportunément sur l'évaluation par l'OCDE des perspectives économiques de sortie de crise et indique les principales leçons à tirer de cette crise ainsi que les moyens de faire face aux problèmes engendrés.

2. S'agissant de son propre domaine d'activités, la commission salue le rôle international de premier plan que l'OCDE continue de jouer, s'agissant de suivre l'évolution générale des migrations internationales pendant toute la récession économique et de faire des suggestions pour remédier à ses effets négatifs sur le marché du travail.

3. La commission rappelle que, dans sa [Résolution 1718 \(2010\)](#) sur l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations en Europe, l'Assemblée parlementaire a appelé ses organisations partenaires, dont l'OCDE, à continuer de coopérer pour collecter des données non agrégées et de suivre les diverses implications et conséquences du ralentissement économique sur les migrants et sur leurs enfants. A cet égard, elle se félicite tout particulièrement de la parution récente de la publication *Perspectives des migrations internationales 2010*, qui présente de nouvelles données au sujet des incidences de la crise économique sur les travailleurs migrants, analyse le rôle des migrations dans les ajustements du marché du travail et étudie l'évolution de l'opinion publique sur les migrations pendant cette crise.

4. La commission observe que, dans la plupart des pays de l'OCDE, la récente récession a eu des répercussions notables sur l'emploi des immigrés et les flux migratoires internationaux. Selon les conclusions de l'OCDE, l'immigration légale à caractère permanent de ressortissants étrangers a chuté de 6 % et les migrations temporaires de 4 % en 2008, inversant la tendance des cinq années antérieures marquées par une augmentation annuelle moyenne de 11 %. Cette évolution s'est confirmée et même accentuée en 2009. Toutefois, les migrations ne sont pas au point mort, en partie parce que les mouvements humanitaires et familiaux sont moins sensibles aux changements de situation sur le marché du travail, mais aussi à cause des besoins structurels et des tendances démographiques.

5. La commission relève que la récession actuelle n'a pas la même incidence sur le marché du travail selon les pays de l'OCDE. Elle a frappé le plus durement les pays qui ont enregistré un afflux d'immigrants particulièrement élevé peu de temps avant le ralentissement de l'activité économique. L'Espagne, la République tchèque, l'Italie et l'Irlande, par exemple, ont vu leur taux d'immigration baisser d'environ 25 % ou plus, tandis que des pays comme l'Autriche, le Danemark, le Portugal ou le Mexique connaissent une augmentation des migrations nettes de plus de 40 %.

1. Renvoi en commission: mandat permanent. Commission saisie du rapport: commission des questions économiques et du développement. Voir [Doc. 12340](#). Contribution approuvée par la commission le 21 septembre 2010.



6. La commission observe que la crise économique mondiale n'a pas eu une grande incidence sur les demandes d'asile dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Le nombre total de demandeurs d'asile est resté pratiquement inchangé.

7. Du fait de la crise, les travailleurs migrants se sont retrouvés au chômage en plus grand nombre que les travailleurs autochtones. Le taux de chômage des immigrés dans l'Union européenne des 15 a augmenté de 3,5 points en 2008-2009, ce qui est le double du chiffre enregistré pour les populations autochtones. Une fois encore, cependant, les statistiques varient d'un pays à l'autre: alors que le chômage a augmenté de plus de 10 points en Espagne et de 8,6 points en Irlande, il a augmenté de moins de 1 point en Belgique, en Norvège ou en Pologne et diminué d'un demi-point en Allemagne. Il convient de garder à l'esprit ces différences entre les pays lorsque l'on réfléchit aux conséquences de la crise économique sur les travailleurs migrants.

8. Tout bien considéré, les migrations dans les zones de libre circulation ont diminué très fortement; cette remarque concerne les migrants de travail qui peuvent aller et venir comme bon leur semble puisqu'ils ont le droit de vivre et de travailler dans d'autres pays de l'Union européenne. Si les travailleurs migrants sont touchés de façon disproportionnée, c'est, en partie, à cause de leur concentration dans certains secteurs qui ont particulièrement souffert de la récession (le bâtiment, l'industrie alimentaire et l'industrie des loisirs), et du fait également qu'ils ont moins d'ancienneté et des contrats plus précaires.

9. Souvent, les travailleurs d'autres régions du monde sont davantage recrutés dans des secteurs professionnels où il y a actuellement une pénurie «structurelle» d'emplois. Ces migrants ont tendance à rester dans leur pays d'accueil lorsqu'ils se retrouvent au chômage car, s'ils partaient, il serait plus difficile pour eux de revenir lors de l'amélioration des conditions d'emploi. Les mesures incitatives prises par les gouvernements pour encourager les immigrés à retourner dans leur pays d'origine n'ont pas eu de succès. Par exemple, sur les 137 000 immigrés au chômage qui remplissaient les conditions requises pour bénéficier du programme espagnol de retour au pays en 2009, 10 000 personnes seules et 3 600 membres de famille se sont portés candidats en tout et pour tout.

10. A ce propos, la commission exprime à nouveau son inquiétude concernant le chômage qui amène un nombre toujours croissant de migrants réguliers à se retrouver dans une situation irrégulière, ce qui comporte un véritable risque de «normalisation de l'irrégularité» en Europe. Les migrants qui perdent leur statut légal sont souvent contraints d'accepter les pires conditions par crainte du chômage et de la misère. Leur situation en fait également des proies faciles pour les réseaux de passeurs et de trafiquants en tout genre.

11. La commission partage la préoccupation de l'OCDE concernant les répercussions particulièrement graves de la crise sur les jeunes migrants qui risquent d'avoir du mal à entrer sur le marché du travail, même pendant la phase de reprise. On peut réellement craindre, par conséquent, des effets négatifs durables sur leur intégration.

12. La commission observe que, du fait de leurs secteurs d'emploi traditionnels, les migrants hommes souffrent généralement plus du chômage que leurs homologues femmes. Contrairement à l'impression générale que l'on peut avoir, dans certains pays de l'OCDE, la crise a même favorisé l'emploi des femmes immigrées, qui ont pris un travail pour compenser la perte de revenus des membres masculins de leur famille.

13. Indépendamment de l'amélioration récente des perspectives macroéconomiques, on ne sait toujours pas précisément, dans la plupart des pays de l'OCDE, si la reprise entraînera suffisamment de créations d'emplois pour résorber le déficit d'emplois avant la fin de 2011. La commission appelle, par conséquent, les Etats membres à appliquer des mesures aussi inclusives que possible pour aider les chômeurs sur le marché du travail. Il faudrait donner aux migrants réguliers actuellement sans travail les mêmes possibilités qu'aux autochtones au chômage de développer leurs compétences et de réintégrer les rangs des actifs pendant la reprise. La commission estime que l'emploi constitue la meilleure garantie contre l'exclusion sociale et la marginalisation des immigrés et de leurs enfants; il a aussi un effet positif sur l'opinion que se fait la population de l'immigration.

14. La commission est convaincue que les difficultés économiques actuelles sont temporaires, qu'elles ne changeront pas les tendances démographiques à long terme et ne devraient pas servir d'excuse pour restreindre exagérément l'immigration. Bien que la mobilisation des ressources de main-d'œuvre nationales soit assurément le meilleur moyen de faire face à la diminution attendue de la population active, ces ressources risquent de se révéler insuffisantes lors de la reprise de l'économie. L'OCDE prévoit que, sans augmentation des taux de migration actuels, la population active des pays de l'OCDE ne s'accroîtra que de 1,9 % au cours des dix prochaines années, alors qu'elle avait augmenté de 8,6% entre 2000 et 2006. Les

immigrés représentent déjà jusqu'à un tiers des nouveaux entrants dans le groupe de population en âge de travailler. Dans un certain nombre de pays de l'Europe du Sud et en République tchèque, environ 90% de l'accroissement de la population est dû aux migrations.

15. De l'avis de la commission, il est impératif de chercher à obtenir un bon taux d'entrée en activité des migrants qui résident déjà dans les pays européens. Les migrants doivent être intégrés dans le marché du travail et avoir les mêmes possibilités de subvenir à leurs propres besoins que les autochtones ayant une formation et des compétences comparables. Un autre grand objectif devrait être de faire en sorte que les migrations de main-d'œuvre correspondent aux véritables besoins du marché du travail. Dans les pays de l'OCDE, un nombre toujours accru de nouveaux emplois sont très qualifiés, ce qui peut nécessiter d'effectuer des recrutements à l'étranger, même s'il faudra toujours des migrants moins qualifiés dans certains secteurs. Néanmoins, lorsque des chômeurs résidents sont disponibles ou peuvent être facilement formés pour occuper un emploi, il serait bon de leur donner la priorité avant d'envisager de recruter des travailleurs à l'étranger.

16. Enfin, la commission soutient que la naturalisation est l'un des éléments déterminants pour obtenir, concernant les immigrés, des résultats satisfaisants en matière d'emploi et, au bout du compte, permettre leur intégration. L'étude de l'OCDE montre que les immigrés naturalisés obtiennent généralement de meilleurs résultats sur le marché du travail selon toute une série d'indicateurs, comme une plus grande chance d'être recrutés, une meilleure situation professionnelle et la possibilité d'accéder au secteur public ainsi que des salaires plus élevés. Les immigrés qui remplissent les conditions requises pour obtenir la nationalité du pays d'accueil devraient être encouragés à le faire. Parallèlement, les gouvernements devraient aussi envisager de réduire les obstacles à la naturalisation, tels que les limites à la double nationalité et les critères d'éligibilité excessivement restrictifs.

2. Proposition d'amendement au projet de résolution provisoire

Tout en marquant son soutien au projet de résolution déposé par la commission des questions économiques et du développement, la commission des migrations, des réfugiés et de la population propose d'inclure les paragraphes ci-après dans le projet de résolution provisoire:

«1. L'Assemblée élargie s'inquiète des effets de la récente crise économique sur les flux migratoires internationaux et sur l'emploi des migrants dans la plupart des pays de l'OCDE. Elle se félicite des efforts constants de l'OCDE pour aider les gouvernements à trouver des réponses et des ajustements à la contraction du marché du travail. A cet égard, elle salue tout particulièrement la récente publication des Perspectives des migrations internationales 2010.

2. Tout en reconnaissant que la diminution des migrations de main-d'œuvre est due en grande partie à une réduction de la demande, l'Assemblée élargie continue d'être préoccupée par le durcissement des mécanismes administratifs d'immigration dans plusieurs pays de l'OCDE. Elle appelle à nouveau les gouvernements des Etats membres à ne pas fermer les voies légales d'entrée et d'emploi des migrants et à leur garantir une protection adéquate et effective de leurs droits ainsi que l'égalité de traitement avec les demandeurs d'emploi autochtones sur le marché du travail. En outre, l'Assemblée élargie appelle les gouvernements à adopter des mesures qui contribueraient à recenser les secteurs touchés par une pénurie endémique de compétences et à remédier à cette pénurie qui sera encore plus manifeste lors de la reprise économique.

3. En outre, compte tenu des besoins structurels de main-d'œuvre, d'une part, et du nombre accru de migrants irréguliers résidant dans les pays de l'OCDE, d'autre part, l'Assemblée élargie encourage l'OCDE à mener une étude sur les possibilités de régulariser la situation des migrants irréguliers qui ne peuvent ou ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine et de les intégrer dans les filières légales du marché du travail.»